



## Communiqué de presse

### L'UA et la CPI se retrouvent pour tirer des enseignements de l'affaire Thomas Lubanga

**Addis Abeba, le 17 octobre 2012** - *«La lutte contre l'impunité, la justice et la réconciliation, la promotion des droits de l'Homme ainsi que la promotion de la paix ne sauraient être dissociés des objectifs fondamentaux de l'Union africaine »*. C'est avec ce rappel des Valeurs partagées de l'Union africaine (UA) que le Conseiller juridique, Mme Djeneba Diarra a ouvert, ce 17 octobre courant, le deuxième séminaire sur la pratique de la Cour pénale Internationale (CPI).

La seconde édition du séminaire organisée par l'UA et la CPI avec l'appui de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a pour thème l'Affaire Thomas Lubanga, du nom de l'ancien chef de la branche armée de l'Union des patriotes du Congo (UPC), condamné en mars 2012 à une peine d'emprisonnement de 14 ans pour le recrutement, la conscription et l'utilisation d'enfants soldats. Il s'agit du premier procès tenu par la Cour depuis sa mise en place. A ce titre, Mme Diarra a indiqué que ce séminaire renforce les bases de la collaboration commune entre l'UA et la CPI dans la mesure où *«les objectifs de paix, de réconciliation de justice sont liés, interdépendants et plus que jamais souhaités. Ils doivent être poursuivis en harmonie avec les besoins en matière de transition démocratique et socio-économique »*. Cette rencontre répond aux attentes des deux parties car 22 états membres de l'UA sont fondateurs de la CPI et 34 sont états parties.

Les propos du Conseiller juridique de l'UA ont été appuyés par M. Amady Ba, Chef de la section de la coopération internationale à la CPI. Cette rencontre technique permet de tirer les enseignements de l'Affaire Lubanga par un échange libre et transparent car un long chemin a été parcouru a indiqué M. Ba. En effet, la procédure a débuté en 2004 et le verdict a été prononcé en 2012. Le temps est donc arrivé de marquer une pause qui sera l'occasion d'évaluer la mise en œuvre du Statut de Rome. Il a par ailleurs indiqué que la CPI a choisi de tenir ce séminaire en terre africaine, au siège de l'UA à Addis Abeba car l'Affaire Lubanga, le cas pratique du séminaire, est non seulement un signal fort dans la lutte contre l'impunité mais dans l'application de la justice surtout lorsque *«des enfants ont été touchés dans leur chair »*.

L'Ambassadeur Libère Bararunyeretse, Représentant permanent de l'OIF auprès de l'UA et de la CEA s'est aussi félicité de la tenue du séminaire qui s'inscrit *«dans le cadre de l'action de l'OIF en faveur du renforcement de l'Etat de droit et de la promotion des droits de l'Homme, de la démocratie et de la paix de l'espace francophone »*. Cette rencontre mettra en évidence la réalité de la justice pénale internationale. *« Il n'est plus temps d'en contester la légitimité, mais tout au contraire, il est indispensable de s'en approprier le fonctionnement pour lui conférer enfin la dimension universelle qui seule mettra fin à l'impunité sous toutes ses formes »*.

Les discours prononcés lors de la cérémonie d'ouverture du séminaire sont disponible à l'adresse [www.au.int](http://www.au.int).

Contact :

Yaye Nabo Sène

Union africaine

Direction de l'information et de la communication

E-mail : [seney@africa-union.org](mailto:seney@africa-union.org)

Tel : +251 913 45 31 13